

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

INTER-COOP

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 856 280 €
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 PARIS
444 253 355 RCS PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2025
Approuvés par décision de l'Associée unique en date du 21 mai 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Inter-coop SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2023-03 exposées dans la note 2.2 - changements de méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes « Opérations de crédit-bail » et « Location simple » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location simple.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes Note « Créances clients et comptes rattachés », « Opérations de crédit-bail » et « Location simple » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture des dépréciations déterminées sur base individuelle. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 avril 2026
KPMG AUDIT FS I S.A.S.
Xavier DE CONNINCK
Associé

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisses, banques centrales		0	0
Effets publics et valeurs assimilés		0	0
Créances sur les établissements de crédit	1.E/G	5 624	4 817
Opérations avec la clientèle	1.A/E	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées	1.F	0	0
Opérations de crédit-bail et de locations simples	1.C/D/E	19 934	23 536
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		0	0
Autres Actifs	1.H	142	423
Comptes de régularisation	1.I	3	17
TOTAL DE L'ACTIF		25 704	28 793

Hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés			
Engagements de financement	2.B	0	0
Engagements de garantie	2.C	0	0
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financier a terme	2.A	0	0

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1.G/J	14 953	17 468
Opérations avec la clientèle		38	38
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	1.L	1 112	1 300
Comptes de régularisation	1.M	630	952
Provisions	1.K	500	500
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		0	0
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	1.N	4 856	4 856
Primes d'émission	1.N	2 976	2 976
Réserves	1.N	486	486
Ecart de réévaluation	1.N	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1.N	0	0
Report à nouveau	1.N	4	4
Résultat de l'exercice (+/-)	1.N	150	214
TOTAL DU PASSIF		25 704	28 793

Hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Engagements reçus			
Engagements de financement	2.B	0	0
Engagements de garantie	2.C	2 147	2 629
Autres engagements	2.D	0	0

RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	3.A	15	22
Intérêts et charges assimilés	3.A	-523	622
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/C	5 367	7 513
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/C	-4 443	6 448
Revenus des titres à revenu variable	3.D	0	0
Commissions (produits)	3.E	0	52
Commissions (charges)	3.E	-1	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.F	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	3.F	0	0
Produit net bancaire		414	517
Charges générales d'exploitation	3.G	-212	230
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Autres charges générales d'exploitation	3.G	0	0
Résultat brut d'exploitation		203	287
Coût du risque	3.H	0	0
Résultat d'exploitation		203	287
Gains ou pertes sur actif immobilisés		0	0
Résultat courant avant impôt		203	287
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	3.I	-53	73
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		150	214

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 2025

Note 1. Cadre général

1.1 Cadre juridique et financier

INTER-COOP est un établissement de crédit spécialisé dans le crédit-bail immobilier tel que définit par l'article L. 313-7 du Code monétaire et financier.

Le capital social de INTER-COOP s'élève à 4 856 280 euros et est composé pour 485 628 actions de nominal 10 euros entièrement libérées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait significatif à la clôture de l'exercice

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif remettant en cause la continuité de l'activité n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note 2. Principes et méthodes comptables généraux

2.1 Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes individuels annuels de INTER-COOP est un établissement de crédit sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Changement de méthode comptable

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

2.3 Méthodes d'évaluation

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Opérations de crédit-bail

• Crédit-bail et opérations assimilées

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur.

En application du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sur la durée du bail sont intégrés à l'encours concerné.

• Crédit bail " en cours "

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immeubles dans le patrimoine.

• Crédit-bail " en service "

A la mise en service, les immobilisations sont enregistrées pour le montant de l'assiette financière.

L'écart entre la valeur d'acquisition et l'assiette financière est constaté en dettes fournisseurs.

• Amortissements

Les immeubles sont amortis linéairement sur des durées conformes aux règles fiscales, pour tous les contrats mis en service jusqu'au 31 décembre 2006.

A compter du 1^{er} janvier 2007, INTER-COOP a opté pour le régime de l'amortissement financier. Ce régime permet de répartir les amortissements des constructions et des frais sur la durée des contrats de crédit-bail correspondants.

Lorsque l'amortissement financier excède l'amortissement comptable, une dépréciation dite " article 57 " est constituée afin de couvrir la moins-value que fera apparaître la cession de l'immeuble à l'issue du contrat.

• Réserve latente

La « Réserve Latente » est formée par l'écart existant entre l'encours financier des contrats de location et de crédit-bail, et la valeur nette comptable des immobilisations rattachées à ces mêmes contrats.

Au 31 décembre 2025, la réserve latente cumulée brute s'élève à 1 683 901 Euros. L'impôt différé calculé au taux de 25,83 % sur la réserve latente représente 434 952 Euros.

• Dépréciation d'actifs en crédit-bail

Lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'actif, objet du contrat, demeure à terme la propriété de INTER-COOP (option non levée) et présente une valeur comptable supérieure à sa valeur estimée de marché, la moins-value latente correspondante est provisionnée.

Toute résiliation ou résolution de contrat entraîne un examen de la valeur bilancielle et de la valeur vénale du bien, l'écart éventuel constaté pouvant conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les mouvements de dépréciations afférents aux actifs loués en crédit-bail sont inscrits en coût du risque.

2.3.2 Location simple

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immeubles dans le patrimoine.

Les constructions sont amorties selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation déterminée pour chaque type de support immobilier.

Cette rubrique peut être subdivisée en deux parties. L'une concernant les immeubles acquis dès l'origine pour être loués sous forme de baux commerciaux classiques, l'autre se rapportant aux immeubles ayant fait l'objet d'un contrat de crédit - bail résilié.

• Dépréciation des immeubles de location simple

Le patrimoine est évalué sur la base d'expertises diligentes à la demande de la Direction de INTER-COOP.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur vénale hors droit est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

Les mouvements de dépréciations afférents aux immeubles de location simple sont inscrits en produit net bancaire.

2.3.3 Crédit bail " temporairement non loués "

Il s'agit de la rubrique sous laquelle sont reclassés les immeubles dont le contrat a été résilié. A compter de la date de résiliation, les constructions sont amorties selon les règles de droit commun, c'est-à-dire amortissement linéaire sur la durée probable d'utilisation résiduelle.

Ces immeubles trouvent une nouvelle destination, soit lors d'une cession, soit par la signature d'un bail commercial, soit par la signature d'un nouveau contrat de crédit bail immobilier.

• Dépréciation sur ITNL (immobilisations issues de contrats résiliés)

Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'un transfert au poste « Immobilisations temporairement non louées », INTER-COOP procède ou fait procéder à une évaluation de cet actif par des experts. Lorsque cette évaluation fait apparaître une valeur inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, une dépréciation est comptabilisée.

Annuellement, la totalité de ces immeubles fait l'objet d'une évaluation ligne à ligne en valeurs de marché par expertises externes et accessoirement internes pour les actifs peu significatifs en valeur.

Les mouvements de dépréciations afférents aux immeubles temporairement non loués sont inscrits en produit net bancaire.

2.3.4 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

• Créances avec la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

• Créances douteuses

Nonobstant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au moins, en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

• Dépréciation des créances

Les créances dont le recouvrement est incertain font l'objet de dépréciations pour pertes avérées couvrant l'ensemble des pertes provisionnelles. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur des garanties reçues. Les indemnités de résiliation facturées afférentes aux contrats de crédit-bail sont intégralement dépréciées. Les mouvements de dépréciations afférents aux créances douteuses sont inscrits en produit net bancaire pour leur montant total (capital et intérêts).

2.3.5 Subventions

INTER-COOP est amenée à percevoir des subventions d'investissement, en sa qualité de propriétaire des immobilisations, auprès de différentes collectivités territoriales. Ces subventions ne constituent pas un produit pour INTER-COOP, mais viennent en diminution de l'assiette financière du crédit-bail.

Traitement comptable

INTER-COOP enregistre en « autres passifs » à son bilan les subventions qui lui ont été allouées (la contrepartie étant le compte « banque », ou le compte « subventions à recevoir »). Lors de la mise en loyer, la subvention est transférée progressivement au compte de résultat au même rythme que les amortissements financiers.

2.3.6 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle**• Créances avec les établissements de crédit**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

• Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Elles sont principalement constituées des dettes qui financent les opérations de crédit-bail et de prêt.

2.3.7 Participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les parts dans les entreprises liées sont enregistrées au coût historique. A la clôture de l'exercice, elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de leur utilité pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (actif net comptable, actif net réévalué, éléments provisionnels). Les moins values latentes, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.3.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC.

2.3.9 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- microcouverture (couverture affectée) ;
- macrocouverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

INTER-COOP utilise ces instruments exclusivement pour des besoins de couverture (micro ou macro couverture). Ils sont généralement conservés jusqu'à leur échéance.

Toutefois, lorsque des mouvements affectent les actifs que ces instruments sont censés couvrir (cessions, levées d'option anticipées) des arbitrages sont réalisés avec des rachats anticipés partiels et le remplacement par des instruments offrant une couverture plus performante.

- Opérations fermes : Swaps

Le nominal des engagements est enregistré en hors-bilan. Compte tenu des affectations retenues pour les swaps, les résultats sont enregistrés au fur et à mesure de leur réalisation effective. Les intérêts courus sont comptabilisés prorata temporis à la clôture.

- Opérations conditionnelles : Caps, Floors, Collars

Ces opérations conditionnelles sont enregistrées en hors-bilan pour leur montant nominal.

Les primes payées ou encaissées sont inscrites en comptes de régularisation et reprises en charge ou en produit au prorata temporis.

Le différentiel de taux payé ou encaissé à chaque échéance est enregistré en charge ou en produit dans le compte de résultat.

La fraction courue de la charge ou du produit de différentiel d'intérêts, décomptée en fonction de la situation connue à la clôture des taux de référence par rapport aux taux butoirs, est inscrite en charges à payer ou en produits à recevoir.

2.3.10 Engagements hors bilan

- Engagements de garantie reçus

Il s'agit des contre-garanties reçues sur opérations de crédit-bail et immeubles du patrimoine locatif issus des contrats de crédit-bail.

- Engagements de financement reçus

Ces engagements correspondent aux lignes de financement confirmées accordées par le Crédit Coopératif et BPCE.

- Engagements donnés

Ils correspondent aux engagements en faveur de la clientèle et sont calculés conformément aux normes réglementaires RUBA.

2.3.11 Intérêts et assimilés

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Ces postes sont principalement constitués des agios sur les comptes bancaires débiteurs, du coût des refinancements à moyen et long terme auprès des établissements de crédit notamment BPCE.

2.3.12 Produits sur opérations de crédit bail et de location simple

Ils sont constitués des redevances de crédit-bail, des loyers des baux commerciaux, des charges refacturées, des plus-values de cessions, des dotations et reprises de dépréciations sur créances, des reprises de dépréciation sur immobilisations, des pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties relatives à la fraction des loyers douteux dont la dépréciation est obligatoire.

Dans la plupart des cas, les loyers sont facturés d'avance, mais ils peuvent être également facturés à terme échu. La périodicité peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Les loyers sont enregistrés en produits comptabilisés d'avance pour la période postérieure à la date d'arrêté, et en produits à recevoir pour la période courant de la dernière échéance à la date d'arrêté.

2.3.13 Charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

Elles regroupent les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations, les moins values de cessions, les dotations aux provisions pour risques ainsi que les charges récupérables ou non récupérables afférentes aux immeubles.

2.3.14 Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès l'affectation du résultat par les organes compétents. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

2.3.15 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent principalement :

- des impôts et taxes,
- des frais généraux et de fonctionnement, notamment les charges refacturées par BPCE LEASE dans le cadre de la convention de répartition des frais.

2.3.16 Coût du risque

Le coût du risque enregistre les pertes irrécouvrables, les dotations et reprises de dépréciations sur la part de capital des prêts classés en douteux.

2.3.17 Impôts sur les sociétés

Ce poste enregistre l'impôt calculé et également les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sur litige fiscal liés à l'impôt sur les sociétés.

2.3.18 Intégration fiscale

La société INTER-COOP est intégrée fiscalement au groupe d'intégration fiscale de BPCE en tant que sous-filiale du sous-groupe d'intégration fiscale dont la mère est BPCE LEASE.

Note 3. Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

(montants exprimés en milliers d'euros)

3.1 - Informations sur le bilan

3.1.1 Crédit à la clientèle

En milliers d'euros	Durée restant à courir				Non ventilées	TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
	-3 mois	+3 m -1 an	+1 an -5 ans	+5 ans			
Autres crédits à la clientèle	0	0	0	0		0	0
Créances rattachées	0					0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

3.1.2 Encours financier

En milliers d'euros	Durée restant à courir				Non ventilées	TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
	-3 mois	+3 m -1 an	+1 an -5 ans	+5 ans			
Crédit bail, encours financiers	796	2 195	10 090	7 783		20 864	23 969
TOTAL	796	2 195	10 090	7 783	0	20 864	23 969

3.1.3 Encours comptable

En milliers d'euros		IMMOBILISATIONS					
Crédit Bail/Location Simple	Valeur brute comptable 31/12/2024	Mouvements de l'exercice 2025					Valeur brute comptable 31/12/2025
		Augmentations			Diminutions		
		Fusion	Acquisitions	Transferts	Cessions	Transferts	
En service	79 874		1	0	-5 418	0	74 456
En cours	0		0	0	0	0	0
ITNL	56		0	0	0	0	56
Total Crédit Bail	79 931		0	0	-5 418	0	74 513
Location simple	0		0	0	0	0	0
TOTAL	79 931	0	0	0	-5 418	0	74 513

En milliers d'euros	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						Immo. nettes 31/12/2025
	Amortis. au 31/12/2024	Mouvements de l'exercice 2025				Amortis. au 31/12/2025	
		Etalement Commission	Dotations	Reprises Cessions	Transferts		
En service	57 411		3 276	-5 411		55 277	19 180
En cours						0	0
ITNL	0		0	0		0	56
Total Crédit Bail	57 411	0	3 276	-5 411	0	55 277	19 236
						0	0
Location simple	0			0		0	0
TOTAL	57 411	0	3 276	-5 411	0	55 277	19 236

3.1.4 Créances rattachées au crédit bail et à la location simple

	Valeur brute		Provisions				Total prov 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	Dotations	Reprises	Virement		
CREDIT BAIL :								
Créances douteuses								
. Sur loyers et accessoires	3 042	2 853	2 897	0	-154		2 743	110
. Sur indemnité de résiliation	1 485	1 485	1 485	0	0		1 485	0
Créances rattachées	797	513	0					513
s/total	5 323	4 850	4 381	0	-154	0	4 227	623
LOCATION SIMPLE								
Créances douteuses								
. Sur loyers et accessoires	-7	-7	0	0	0		0	-7
. Sur indemnité de résiliation	0		0					
Créances rattachées	82	82	0					82
s/total	75	75	0	0	0	0	0	75
TOTAL	5 398	4 925	4 381	0	-154	0	4 227	698

3.1.5 Tableaux de classement des créances, provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Créances (encours financier)				
	Saines	Douteuses	Douteuses compromises	Non ventilées	Total 31/12/2025
Créances sur états de crédit	5 624				5 624
Créances sur la clientèle	0				0
Créances sur autres débiteurs divers	0				0
Créances sur crédit-bail immobilier	74 969	85	4 309		79 363
Créances sur location simple	82	-7			75
Prov./créances dout. CB immob			-4 227		-4 227
Prov./créances dout. Location simple		0			0
Prov dépr. Donnés en CB immob				0	0
Prov dépr. Donnés en LS				0	0
Amortissement crédit-bail immobilier	-55 276		0		-55 276
Amortissement location simple	0				0
s/total					19 934
TOTAL	25 399	78	82	0	25 558

Dont créances restructurées

3.1.6 Tableau des filiales et participation

	Capital social	Capitaux propres	Pourcentage de détention	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat dernier exercice clos	Valeur brute comptable		Valeur nette comptable	
						Début d'exercice	Fin d'exercice	Début d'exercice	Fin d'exercice
A. Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute dépasse 1 % du capital social									
B. Renseignements globaux sur les autres titres									
Participations dans les sociétés françaises									
TOTAL						0	0	0	0

3.1.7 Créances et dettes avec les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Créances Etablissement de crédit	5 624	4 817
Dont Natixis	5 307	3 984
Dont Crédit Coopératif	318	832
Dettes Etablissement de crédit	14 952	17 468
Dont BPCE	1 507	1 699
Dont Crédit Coopératif	13 004	15 268

3.1.8 Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Instruments conditionnels	0	0
Débiteurs divers	142	423
TOTAL	142	423

3.1.9 Comptes de régularisation (actif)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Charges financières payées d'avance	3	17
Produits à recevoir	0	0
TOTAL	3	17

3.1.10 Dettes sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	Durée restant à courir				TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
	- 3 mois	+3 mois- 1 an	+1 an -5 ans	+ 5 ans		
Comptes ordinaires	0				0	0
Partenaires	89				89	86
Comptes et emprunts à terme :						
Groupe	573	1 599	6 931	5 408	14 512	16 882
Hors Groupe					0	0
Dettes rattachées :	352				352	500
TOTAL	1 014	1 599	6 931	5 408	14 952	17 468

3.1.11 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Montant 31/12/2024	Fusion	Dotations	Reprises	Montant 31/12/2025
Charges engagées	500		0	0	500
Non décaissé s/opération CBI	0		0	0	0
TOTAL	500	0	0	0	500

3.1.12 Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie	43	43
Dépôts de contregaranties s/encours financiers	0	0
Contregaranties sur produits	0	0
Avances-preneurs	2	0
Avances remboursables	0	14
Appel de marge	0	0
Indemnités sinistres	67	67
Fournisseurs à payer	404	452
Etat et autres collectivités publiques	354	484
Subventions d'investissement	6	20
Autres créiteurs divers	237	220
TOTAL	1 111	1 300

3.1.13 Comptes de régularisation (passif)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	596	913
Charges à payer	27	32
Divers comptes de régularisation	7	7
TOTAL	630	952

3.1.14 Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024 Avant affect du résultat	Résultat 31/12/2025	Affectation résultat 2024	Dividende	Montant au TOTAL
Capital	4 856				4 856
Réserve légale	486				486
Autres réserves	0				0
Report à nouveau du secteur soumis	4				4
Dividendes				214	
Résultat	214	150		-214	150
Prime d'émission	2 976				2 976
Prime de fusion	0				0
TOTAL	8 536	150	0	0	8 472

3.2 - Informations sur le hors-bilan

3.2.1 Opérations sur instruments financiers à terme

<i>En milliers d'euros</i>	HB Notionnel 31/12/2025	HB Notionnel 31/12/2024
Swap	0	0
Cap	0	0
Collar	0	0
TOTAL	0	0

La ventilation par durée résiduelle est la suivante :

	- 3 mois	+3 mois- 1 an	+1 an -5 ans	+ 5 ans	TOTAL 31/12/2025
Swap	0	0	0	0	0
Cap	0	0	0	0	0
Collar	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

3.2.2 Engagement de financement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés		
En faveur des établissements de crédit		
En faveur de la clientèle	0	0
Autres engagements		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	0	0
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	0	0
De la clientèle		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	0	0

3.2.3 Engagement de garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés		
Autres garanties	0	0
D'ordre de la clientèle		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 147	2 629
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	2 147	2 629

3.2.4 Autres engagements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025		31/12/2024	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit		0		0
TOTAL	0	0	0	0

3.3 - Informations sur le compte de résultat

3.3.1 Intérêts charges et produits assimilés

Produits

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes créditeurs	15	22
Autres produits divers d'intérêts	0	0
Intérêts sur opérations avec la clientèle	0	0
Produit d'intérêts sur instruments de taux	0	0
Total	15	22

Charges

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts débiteurs du compte courant	0	0
Intérêts des emprunts	504	594
Intérêts sur opérations avec la clientèle	19	28
Intérêts sur engagements de garantie reçus	0	0
Charges sur instruments de taux	0	0
Total	523	622

3.3.2 Opérations de crédit bail

Produits

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Loyers	4 238	5 167
Refacturations de charges	284	448
Solde net des dotations aux provisions sur créances	154	81
Pertes sur créances irrécouvrables	-144	-298
Reprises dépréciations s/encours financiers et ITNL	0	0
Reprise de provisions spéciales (art 57 & 39)	833	1 734
Plus-values de cession d'immobilisations	0	0
Indemnités de résiliation	0	0
Provision sur indemnités de résiliation	0	0
Reprise de provisions sur indemnité de résiliation	0	133
Autres produits	1	212
Reprises sur prov. pour risques et charges CB	0	0
Subventions rapportées au compte de résultat		34
Total	5 367	7 511

Charges

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	3 276	4 162
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Charges refacturables	284	449
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Moins-values de cession d'immobilisations	833	1 731
Autres charges	34	97
Total	4 427	6 439

3.3.3 Opérations de location simple**Produits**

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Loyers	0	0
Refacturations de charges	0	3
Reprises dépréciation s/immeubles	0	0
Net des dot. & des rep.s/ dépr.des créances	0	0
Pertes s/ créances irrécouvrables	0	0
Reprises provisions risques et charges	0	0
Plus-values de cession	0	0
Autres produits	0	0
Total	0	3

Charges

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	0	0
Moins-values de cession sur immobilisations	0	0
Prov. pour risques et charges LS	0	0
Autres charges	16	9
Total	16	9

3.3.4 Revenus des titres

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Actions et autres titres à revenus variables		
Participations et autres titres détenus à LT	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Total	0	0

3.3.5 Commissions**Produits**

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Frais de dossiers	0	0
Commissions de gestion	0	52
Total	0	52

Charges

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations bancaires	0	0
Commissions sur engagement de financement	0	0
Autres commissions	1	0
Total	1	0

3.3.6 Autres produits et charges d'exploitation**Produits**

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits accessoires	0	0
Total	0	0

Charges

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Autres charges d'exploitation bancaire	1	0
Total	1	0

3.3.7 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes	2	2
Services extérieurs fournis par les sociétés du Groupe	148	186
Autres services extérieurs	62	42
Dotations aux provisions / Immos corporelles	0	0
Autres charges générales d'exploitation	0	0
Total	212	230

3.3.8 Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Charge <0 : Produit >0		
Net des dotations et des reprises sur cr.dx clientèle (principal)	0	0
Net des dotations et des reprises sur cr.dx CB (principal)	0	0
Créances irrécupérables CB (principal)	0	0
Total	0	0

3.3.9 Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôt au taux normal	53	73
Impôt redressement fiscal	0	0
Impôt contribution exceptionnelle	0	0
Total	53	73

3.4 - Informations sur la Réserve latente

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations brutes	74 456	79 874
- Amortissements	-52 539	-54 142
- Provisions prévues à l'article 239 sexies I CGI	-2 738	-3 269
- Dépréciation	0	0
= Immobilisations nettes	19 180	22 463
Encours financier net	20 864	24 197
Réserve latente brute	1 684	1 734
- Provision pour impôts différés	-435	-448
= Réserve latente nette	1 249	1 286

3.5 - Autres Informations**3.5.1 Identité de la société consolidante**

Les comptes individuels de INTER-COOP sont intégrés depuis le 1^{er} avril 2019 dans les comptes consolidés de BPCE SA domiciliée au 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

3.5.2 Rémunération des organes d'administration et de direction

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Néant.

• Rémunération de la Direction

Néant.

3.5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants en milliers d’euros	KPMG	
	Montant	
	2025	2024
Audit		
Commissariat aux comptes, examen des comptes	19	19
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes (SACC 1)	1	1
TOTAL	19	20

Affectation du résultat

L’associée unique décide d’affecter le résultat de l’exercice 2025, soit un bénéfice de 149 714,26 € de la manière suivante :

Bénéfice de l’exercice	149 714,26 €
Report à nouveau	4 258,70 €
Formant un bénéfice distribuable de	153 972,96 €
. Dividende (soit 0,31 € par action)	150 544,68 €
. Report à nouveau	3 428,28 €
Total affecté :	153 972,96 €

Le dividende sera mis en paiement à compter de la présente assemblée.

L’associée unique prend acte que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	MONTANT GLOBAL DU DIVIDENDE DISTRIBUE
2022	2,73 € par action	1 325 764,44 €
2023	2,02 € par action	980 968,56 €
2024	0,44 € par action	213 676,32 €

(*) Ces dividendes n’ont pas ouvert droit à abattement, en application de l’article 158-3 2° du CGI.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris.